

AVIS DE MODIFICATION

Pour diffusion immédiate

Montréal, Québec, le 8 novembre 2011 - Niocan Inc. ("Niocan" ou la "Compagnie") (TSX-NIO) a annoncé qu'à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), des modifications ont été apportées aux documents suivants de Niocan :

- Rapport de gestion du 31 mars 2011;
- Rapport de gestion du 31 décembre 2010; et
- Notice annuelle pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

En effet, suite à une lettre d'observations reçue de l'Autorité des Marchés Financiers en juillet 2011 concernant la conformité de ces rapports et notice annuelle avec le règlement 43-101, les modifications suivantes ont été apportées :

- 1) Le terme gisement a été remplacé par les mots zones minéralisées, dépôt, et/ou indice minéralisé.
- 2) Le terme minerai a été remplacé par minéralisation, ou carotte minéralisée, ou roche minéralisée.
- 3) Pour le projet Oka zone S-60, toutes les informations économiques découlant de l'étude de faisabilité de 1998 mise à jour en 2000 ont été retranchées. Cette étude de faisabilité a été effectuée avant la mise en vigueur de la NC-43-101 et ces données ne sont plus à jour.
- 4) Les communiqués de presse du 17 mars et du 31 mars 2010 présentent le résultat de mise à jour de données techniques et socio-économiques d'études faites en 1998 et 2000 (Étude de faisabilité de Met-Chem/Pellemont 1998 revue par Met-Chem/SNC Lavalin en 2000, Étude socio-économique réalisée en 2000 par KPMG) avant l'entrée en vigueur de la NC 43-101. Ces mises à jour n'ont pas été faites en conformité avec NC 43-101. Les résultats de ces études n'ont pas été validés par une personne qualifiée indépendante, elles ne sont pas fiables.
- 5) Toutes les informations techniques sur le Projet Oka ont été retirées du site Web de Niocan le 18 août 2011. Les informations présentées sur le site découlaient directement de l'étude de faisabilité de 1998-2000 et de l'étude socio-économique de KPMG. Ces données ne sont pas fiables car elles n'ont pas été établies en conformité avec le Règlement 43-101.

- 6) La présentation de l'assemblée annuelle 2010 a également été retirée du site web de Niocan car elle contenait des informations économiques et techniques provenant de documents non-conformes au règlement 43-101. En conséquence, ces informations ne sont pas fiables en vertu des règles de procédure de divulgation de l'information technique selon le Règlement 43-101.
- 7) Tant pour le projet Oka que pour celui des dépôts de fer Grande Baleine, la mise en garde demandée par le règlement 43-101 a été ajoutée toutes les fois que des ressources historiques sont mentionnées dans les documents ci-haut mentionnés. Cette mise en garde, en conformité avec le paragraphe 4.2.2 du règlement 43-101, se lit comme suit : Ces ressources sont de nature historique, elles n'ont pas été validées par la personne qualifiée. Elles n'ont pas été estimées en conformité avec les articles 1,2 et 1,3 du règlement 43-101, elles ne sont pas à jour et on ne devrait pas se fier à l'estimation historique.

Note : Je, Serge Lavoie ing, certifie que je suis la personne qualifiée au sens du Règlement 43-101 responsable de l'information technique pour le projet Oka de Niocan Inc. J'ai lu le présent communiqué : Avis de modification daté du 8 novembre 2011, et j'affirme que le dit communiqué ne contient aucune information fausse ou qui pourrait mener à une interprétation erronée. Serge Lavoie ing est un consultant indépendant en géologie et exploration minière.

Fait et signé à Montréal, 8^{ième} jour du mois de novembre de l'année 2011.



Hubert Marleau
Président, chef de la direction et président du conseil d'administration par intérim
Niocan inc.

Au sujet de Niocan.

La mission de Niocan est de devenir un producteur de ferroniobium aussitôt que le Certificat d'Autorisation du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sera émis. Les actifs miniers de la compagnie sont la propriété de niobium d'Oka qui comprend 49 claims sur 1604 acres et les droits de surface sur 231 acres ainsi que la propriété de fer de Grande Baleine qui couvrent 17,098 acres de claims.

Pour le conseil d'administration,

Veuillez contacter pour plus d'information,

Hubert Marleau

Président, chef de la direction et président du conseil d'administration par intérim

514-288-8506

514-843-4809 (télécopie)

hmarleau@niocan.com

AVERTISSEMENT IMPORTANT

Certains renseignements discutés dans ce communiqué de presse peuvent constituer des énoncés prospectifs au sens de la Loi sur les valeurs mobilières. Si NIOCAN croit que les prévisions exprimées dans de tels énoncés sont raisonnables, elles ne sont pas des garanties quant à la performance future. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes difficiles à prévoir. On pourra se rapporter à la discussion complète sur les activités de la compagnie qui se trouve dans son rapport annuel.